

Commune de



Saint-Laurent-d'Agnny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2023

Affiché le 23 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN - C. TRICHARD - C. POUZARGUE- O. CONTRERAS - D.MONOD - M. JOLLY - V. PASQUIER - D.FERLAY - C.CROTTET- I. MORETTON-FRAYSSE - S. BOIRAL - PY DUCREST - P. GUIZE - H.DESTANDAU - JJ.DURANTIN - A. BERGER - P.POILANE - M. RIBIER - G. FLEURY

Excusés : D. FERLAY (pouvoir H.DESTANDAU) - M. RIBIER (pouvoir F.BREUZIN)

Secrétaire de séance : C. CROTTET

Les membres du Conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 9 janvier 2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET GENERAL M14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2022 du budget général M14.

La section de fonctionnement présente un excédent de 604 361, 53 €.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire 275 312,32 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2022 déficitaire de 237 153,22 €, le résultat de clôture de la section s'établit à -512 465, 54 €.

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 329 049, 21 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET GENERAL M14

Conformément au compte de gestion, la section de fonctionnement présente un excédent de 604 361, 53 €.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire 275 312, 32 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2022 déficitaire de 237 153, 22 €, le résultat de clôture de la section s'établit à -512 465, 54 €. Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 329 049, 21 €.

Le Compte administratif de l'exercice 2022, après retrait de Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET GENERAL M14

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat 2022 proposée à savoir l'affectation de 604 361,53 € en réserve d'investissement sur le budget 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement Matazine.

Le compte administratif de l'exercice 2022 présente un résultat en section de fonctionnement correspondant à l'annulation du stock pour la somme de 89 280,96 €, enregistrée en dépense et en recette. Compte tenu d'un résultat reporté en 2022 excédentaire de 305 823,34 €, le résultat de clôture de la section s'établit à 305 823,34 €.

En section d'investissement le résultat est excédentaire de 89 290,96 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2022 déficitaire de 89 280,96 €, le résultat de clôture de la section s'établit à 0 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

A l'instar du compte de gestion du budget Matazine, le Compte administratif de l'exercice 2022 est adopté à l'unanimité. Il présente en section de fonctionnement un résultat excédentaire de 305 823,34 €.

En section d'investissement le résultat est excédentaire de 89 290,96 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2022 déficitaire de 89 280,96 €, le résultat de clôture de la section s'établit à 0 €.

Monsieur Denis MONOD met le Compte Administratif 2022 au vote, le budget annexe Lotissement Matazine est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat 2022 proposée à savoir l'affectation de 305 823,34 € en report de fonctionnement.

CONVENTION ENTRE LA COPAMO ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL ET LA GESTION PARTAGEE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Orélie CONTRERAS rappelle la Loi ALUR 2014 qui prévoit la mise en place de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) piloté par les EPCI. Dans le cadre de cette démarche, la Copamo a mis en place un dispositif informatique de gestion partagée des demandes de logement social du Système National d'enregistrement (SNE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention concernant la mise en œuvre du service d'information et d'accueil et la gestion partagée de la demande de logement social, pour une durée de 3 ans.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du service d'information et d'accueil du demandeur et la gestion partagée sur notre territoire.

CONVENTION DE VEILLE ET STRATEGIE FONCIERE ENTRE LA COPAMO, EPORA ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY

Orélie CONTRERAS, Adjointe en charge de l'habitat et de l'aménagement du territoire, présente la Convention de veille et de stratégie foncière, ayant pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA, la Communauté de Communes du Pays Mornantais et la Commune de Saint-Laurent-d'Agnay pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la Collectivité et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

L'EPORA est un Etablissement Public d'Etat à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public. A ce titre, il accompagne les Collectivités et leurs groupements en charge des politiques d'aménagement pour identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

Le conseil municipal avec 18 voix pour et 1 abstention, approuve la Convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA COPAMO POUR LA VEGETALISATION DE LA PLACE NEUVE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de solliciter la Communauté de Communes susceptible d'apporter son concours dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg.

A l'issue de la construction du nouveau bâtiment en centre-bourg, il est prévu une désimperméabilisation complète et une végétalisation de la place Neuve, tout en conservant les platanes existants.

Compte-tenu du coût de l'opération s'élevant à 26 655,53 €, il est proposé de solliciter une aide de la Copamo à hauteur de 10 000 €.

CLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le classement des voiries communales du lotissement « la Matazine » cadastrées F650 d'une surface de 316 m², F651 d'une surface de 129 m², F654 d'une surface de 46 m² et F655 d'une surface de 71 m², actuellement intégrées au domaine privé communal.

Les droits d'accès et de circulation des riverains ne sont pas mis en cause.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de classer ces voiries au domaine public communal.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE MATERNELLE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

Le Conseil municipal propose de participer à hauteur de 40 % au financement du projet danse de l'école maternelle dont l'objectif est d'accompagner les enfants et les enseignantes dans la création d'une pièce autour de l'alimentation.

LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT D'ARRHES SUITE A ANNULATION

Conformément aux modalités de location de la salle d'animation et restitution des acomptes, Monsieur le Maire propose de rembourser les arrhes versées à Mme GIMENEZ suite à annulation de sa réservation, pour un montant de 150 €.

QUESTIONS DIVERSES

❖ TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Bâtiment centre-bourg : le plancher du 2^{ème} étage du futur bâtiment a été posé la pose des derniers murs est en cours. Le bassin de rétention a été créé et les VRD sont en cours de réalisation.

La réunion de présentation et promotion de la filière bois, organisée par Fibois le vendredi 3 février a été très appréciée.

Rénovation rue de l'étang : Le bâtiment social est terminé. Après quelques difficultés de raccordement électrique avec l'opérateur Enedis, les locataires vont pouvoir emménager dès cette fin de semaine.

Les travaux d'assainissement Grande rue sont terminés. Un enrobé bi-couche provisoire recouvrira la voirie en attendant le revêtement définitif prévu en juin-juillet.

Les commissions aménagement, sécurisation du village et voirie ont décidé de modifier les conditions de circulation suivantes :

- Grande rue : sens unique montant jusqu'à la route de Soucieu
 - Chemin du Cadix : double sens de circulation
 - Rue du clos de Cibeins : sens unique sur sa portion la plus étroite afin de permettre un aménagement piétons.
- Direction à définir lors de la prochaine réunion.

Ces voiries feront l'objet d'un essai à partir du mois de mars.

Durant les vacances de février, plusieurs petits chantiers d'assainissement ont été réalisés :

- Création d'un déversoir d'orage route de Soucieu
- Modification du raccordement d'une grille d'eaux pluviales, route du large
- Inversion d'un branchement à Fornaire et au lotissement du château suite à contrôle assainissement mauvais.

❖ ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire propose de modifier l'éclairage public de certains lampadaires avec le passage en Leds de 200 points lumineux.

Une demande sera déposée au Syder sollicité dans le cadre de la démarche performancielle qui permettrait ainsi de bénéficier de subvention Fond Vert.

❖ DIVERS

La modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme a été finalisée. L'enquête publique se déroulera du vendredi 24 février au samedi 11 mars 2023.

Les nouveaux boulangers ont ouvert le mardi 14 février. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Monsieur le Maire informe que Patrick Faivre, agent aux services techniques a quitté ses fonctions le 13 février pour intégrer son nouveau poste à Taluyers.

Anne-Sophie BERAUD, Adjoint administratif, a déposé sa démission pour un retour dans le secteur privé.

❖ MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie les élus, le comité des fêtes et les vigneron pour leur participation à la fête de la Saint-Vincent.

Hélène DESTANDAU rappelle la manifestation Terre de jeux, du dimanche 19 mars de 10h à 16h qui se déroulera au Clos Fournereau. Autour d'un stand central animé par le Comité Jeux Olympiques qui mettra en avant les valeurs portées par la Copamo, 8 disciplines seront représentées telles que le judo, handball, équitation, tir à l'arc...

Prochain conseil municipal : 13 mars 2023 à 20h30 – Salle du conseil à la Mairie